

# COMMUNE DE GAVISSE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2014

**PRESENTS** : MM. WAGNER – TEMPESTINI – VAGNER – ANNEAR - REDINGE – VILLEM et Mmes GARSI et CHRISTMANN

**ABSENTS EXCUSES** :

Monsieur BOUR ayant donné procuration à Monsieur Jean WAGNER

Messieurs DUBOIS – MAILLOU et MARTEL

**ABSENT NON EXCUSE** : Monsieur NULLANS

### 1- **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des horaires approuvés au conseil d'école, à savoir les :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h45 et 13h30-15h30**

**Mercredi : 8h30-11h30**

### 2- **LOCATION DE PLACE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE NON SEDENTAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux demandes d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité non sédentaire et fixe la redevance annuelle à 250 €, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2014 .

Ces locations sont renouvelables d'année en année avec un prix révisable annuellement.

### 3- **ACCEPTATION DE CHEQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un chèque de la Société HEMZELLEC-DAVIDSON d'un montant de 1 455,53 € en régularisation d'un trop versé.

### 4- **ACHAT D'EXTINCTEURS**

Suite à la vérification des extincteurs par la société 3 Protection, il s'avère que deux extincteurs ayant plus de 20 ans ont été réformés pour corrosion intérieure. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à leur remplacement pour un montant HT de 200 €.

Somme à prévoir au BP 2014

### 5- **ACHAT DE PLACARDS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis de la Sté MIDAM de Thionville d'un montant :

- 12 223,12 € TTC pour la pose de placards à l'école maternelle
- 7 226,16 € TTC pour la pose de placards à l'école primaire

Sommes à prévoir au BP 2014.

**6- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CCCE**

Le Conseil Municipal, sollicite pour le compte de la Commune, le fonds de concours de la C.C.C.E au titre de l'aménagement des écoles primaire et maternelle (pose de placards) pour un montant de 16 680,00 € HT, soit 19 949,28 € TTC et charge Monsieur le Maire d'établir le dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

FAIT ET AFFICHE LE 28 JANVIER 2014

Le Maire  
Jean WAGNER